



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

### Délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq le dix juillet à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

**Date de la convocation** : vendredi 04 juillet 2025

#### Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Jean-François BROQUERES (TARTAS), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patricia LOUBERE (MEILHAN), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Corinne ZELLER (TARTAS)

#### Absents :

Evelyne COURROS (TARTAS), Philippe GOSELIN (TARTAS), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR)

#### Pouvoirs :

Christian DUCOS (SOUPROSSE) a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR) a donné pouvoir à Dominique UROLATEGUI, Dominique DEGOS (TARTAS) a donné pouvoir à Laurent CIVEL

#### Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

|                               |    |
|-------------------------------|----|
| Nombre de membres afférents   | 34 |
| Nombre de membres en exercice | 34 |
| <u>Présents</u>               | 24 |
| <u>Pouvoirs</u>               | 3  |
| <u>Votants</u>                | 27 |

**N° DEL20250710-006**

**PARTICIPATION AU PROGRAMME 2025-200 "INSTALLATION D'UN POTEAU INCENDIE SUR LE SITE D'ARJUZANX ", DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DES MILIEUX NATURELS**

Vu la délibération n° 03-09-15 en date du 29 septembre 2003 relative à l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Tarusate au syndicat mixte de gestion des milieux naturels,



Monsieur le Président expose que la Communauté de Communes adhère au syndicat mixte de gestion des milieux naturels ; lequel a décidé de faire installer un poteau incendie pour la défense de la Maison du site (ERP de 5<sup>ème</sup> catégorie).

En 2014, le dispositif de protection contre le risque incendie avait été assuré par une bêche incendie enterrée de 120 m<sup>3</sup>, le réseau de la commune ne répondant pas aux normes nécessaires (pression dynamique et débit insuffisant). Ce dispositif n'est plus fonctionnel aujourd'hui du fait d'une perte d'étanchéité de la bêche.

Le réseau de la commune ayant été mis aux normes, il convient à présent d'installer en lieu et place un poteau incendie, de type DN100 à prise apparente.

Il précise que le coût global de ce projet est estimé à 10 600 € HT et que la contribution financière demandée à la Communauté de Communes du Pays Tarusate s'élève à 265 €.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, ADOPTE A L'UNANIMITE,**

**ARTICLE 1 -**

La participation au programme 2025-200 « Travaux d'installation d'un poteau incendie » à hauteur de 265 €.

**ARTICLE 2 -**

L'inscription des crédits nécessaires au BP 2025.

**Vote :** Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Laurent CIVEL**